

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30
 Quorum : 16
 Nombre de membres effectivement présents : 21

	Excusé	Non excusé.e	Remplacée par
M. CAVITTE	X		
Mme SERRE		X	
Mme MAGRY-JOSPIN		X	
M. TRAIT		X	
M. RAFFIER		X	
Mme BOUISSAFSSAF		X	

Nomination d'un secrétaire de séance : M. CHAUVIGNAT

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
 - Présentation de l'ordre du jour
 - Règlement intérieur du Conseil d'Administration.
 - Approbation du procès verbal du conseil d'administration de la séance du 29/06/2021
 - Installation du nouveau Conseil d'administration et des diverses commissions.
- 1) - **Fonctionnement pédagogique et éducatif**
- Bilan rentrée 2021 (résultats, effectifs et régime des élèves, enseignements de spécialité, Parcoursup, manuels scolaires)
 - Point sur les mesures liées à la COVID19 – Présentation du plan de continuité
 - Baccalauréat – Présentation du projet d'évaluation du lycée
 - Evaluation de l'établissement : auto-évaluation et évaluation externe – organisation et mode opératoire
 - Projet Erasmus – point d'étape et convention
 - Présentation de la demande d'ouverture de l'enseignement optionnel Science et laboratoires en 2nde
- 2) - **Gestion administrative et financière**
- Décisions budgétaires modificatives pour information
 - Décision budgétaire modificative pour vote (inscription crédits globalisés)
 - Occupation des logements de fonction (pour avis) et conventions d'occupation précaire
 - Convention SCTC
 - Voyages et Sorties scolaires 2021-2022
 - Délégation de compétences au chef d'établissement pour la passation des marchés
 - Acte du chef d'établissement pour information – délégation de signature à monsieur le proviseur adjoint
 - Présentation des deux PPMS
 - Don de livres
- 3) - **Fonctionnement de l'établissement**
- Travaux ayant eu lieu pendant les vacances estivales et travaux à venir
 - Compte-rendu de la réunion de la CHS du 16/09/2021.
 - Organisation de la journée portes ouvertes

4) - Questions diverses

- Sur saisine du chef d'établissement

- Convention avec l'ALCA
- Convention avec les librairies Indépendantes en Nouvelle-Aquitaine (LINA)
- Avis sur la création d'un poste spécifique en Lettres pour la classe préparatoire CPGE

▪ Sur saisine des représentants des personnels d'éducation

- Le 16 septembre dernier a été réuni le Comité Hygiène et Sécurité du lycée Edmond Perrier dont nous avons reçu le compte-rendu joint à la convocation de ce conseil d'administration. Les fiches SST établies par les personnels ont été présentées et transmises au rectorat et à la CHSCTA.
Monsieur le Proviseur, vous avez annoncé lors du dernier conseil d'administration de l'année passée, le 29 juin 2021, avoir demandé la tenue d'une CHSCTA afin que tous les personnels trouvent l'écoute nécessaire et puissent s'exprimer. Avez-vous des informations quant aux suites données à cette demande ?
- Personne n'ignore l'état plus que dégradé de certains locaux de l'établissement, avec notamment les inondations répétées dans les salles du bâtiment externat. Nous déplorons également l'état des huisseries. Les fenêtres ferment mal ou ne ferment pas, les portes également, créant des conditions de travail dégradées voire dangereuses mais également des pertes énergétiques difficilement supportables, écologiquement et économiquement. Avez-vous des informations quant à une réponse rapide et pérenne à ces problèmes récurrents ?
- Lors du dernier conseil d'administration du 29 juin 2021, nous avons voté à l'unanimité la demande de création de deux spécialités Musique et Arts Plastiques à la rentrée 2022, avec octroi d'heures correspondant à ces ouvertures. Avez-vous des informations quant aux suites données à cette demande ?

18h20 : ARRIVEES DE MADAME BRETTE ET DE MADAME LACROIX

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Règlement intérieur du conseil d'administration

Ce dernier a été envoyé avec la convocation. ANNEXE 1

Pas de commentaire ni remarque.

Votants : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Pour information, le calendrier des prochaines séances du conseil d'administration :

- CA du budget : 29/11/2021 à 18 h 15
- CA DGH : 03/02/2022 à 18 h 15
- CA compte-financier : 04/04/2022 à 18 h 15
- CA de fin d'année : 30/06/2022 à 18 h 15

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Approbation du procès verbal du conseil d'administration précédent – séance du 29 juin 2021 – ANNEXE 2

Pas de commentaire ni remarque.

Votants : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

18h35 : ARRIVEE DE MADAME MARCHE

Monsieur le Proviseur remercie tous les représentants qui ont accepté de représenter leurs collègues, les parents et les élèves.

Suite aux différents éléments communiqués, les tableaux correspondants à chaque commission sont distribués.

Monsieur le Proviseur effectue une suspension de séance à 18h40 pour que chaque corps puisse vérifier les documents synthétiques.

La séance reprend à 18h45.

- Commission permanente (article R 421-40 – compétences art R 421-41). Monsieur le proviseur indique que désormais la commission permanente n'a plus vocation à instruire certains domaines avant le CA, elle peut se voir déléguer certains points ou être consultée, pour avis, sur certains sujets avant la délibération en CA.

Les représentants des personnels enseignants font remarquer que la commission permanente, notamment pour la répartition de la DGH, est un moment important. Ils demandent sa constitution pour qu'elle puisse émettre un travail préparatoire et faciliter les échanges sur la répartition.

Votants : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

- Conseil de discipline (art. R 511-20, R 511-21 et R 511-22)

Votants : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

- Commission d'hygiène et sécurité – CHS (art. D421-151)

Votants : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

- Conseil de la Vie Lycéenne – CVL (art R421-43 à 45)

Votants : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

- CESC – Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (art. R 421-46)

Votants : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

- Commission d'appel d'offres

Votants : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

- Fonds social lycéen (circulaire n°2017-122)

M. le Proviseur fait remarquer que la composition de la commission fonds social ne relève pas de la compétence du conseil d'administration puisque ses membres sont désignés par le chef d'établissement.

Votants : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

I. FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Bilan rentrée 2021

Ce bilan a été transmis avec la convocation – ANNEXE 4

Monsieur le proviseur indique :

○ Résultats aux examens

- Le lycée obtient de très bons résultats (légèrement supérieurs à ceux de l'académie et du national). On constate que plus de deux élèves sur trois ont obtenu leur bac avec une mention.
Les étudiants de BTS ont obtenu de très bons résultats. Les étudiants de CPGE ont tous obtenu une école, dont le plus souvent celle qu'ils souhaitaient. Deux étudiants ont fait le choix de faire 5/2 afin d'essayer d'obtenir une école supérieure.

○ Parcoursup

- 246 élèves de voie générale et 45 élèves de terminale STMG étaient inscrits sur Parcoursup et ont effectué au moins un vœu. Seuls trois élèves n'avaient effectué aucun vœu (école privée ou formation sans bac –gendarmerie, armée, etc.)
- On constate que les vœux en licence ont été plus nombreux. Il est à noter une baisse dans le choix des PASS (57 en 2020). Le pourcentage d'élèves acceptant une CPGE reste faible mais beaucoup choisissent une prépa intégrée. Nombreux sont les élèves de STMG qui poursuivent en BTS ou BUT.

Madame ETCHETO, représentante des personnels enseignants, fait remarquer que la procédure Parcoursup, en réservant des places pour l'apprentissage et en bloquant les places d'étudiants qui ne choisissent pas, n'est pas facilitante. Certains étudiants démissionnent de leur vœu très tardivement et ne permettent pas aux autres de prendre la place. Cette liberté accordée a des conséquences importantes et créent pour nos formations des difficultés.

Madame MOUTON, représentante des personnels enseignants, indique qu'au vu des effectifs en NSI dans le lycée, la prépa MP2I aurait pu être installée au lycée.

○ Effectifs

- que les effectifs sont stables. En juin, une classe à faible effectif a été ouverte en 2^{nde} et une classe en première générale. Une classe a été supprimée en terminale au vu des effectifs. On constate toutefois une augmentation de l'effectif en première (à la fois en général et en STMG).
Le recrutement post-bac a été très satisfaisant en SAM, plus difficile en NDRC et en CPGE. Pour ces deux dernières formations, il est à noter l'ouverture d'une formation par apprentissage à Pagnol – Limoges en NDRC et la création d'une nouvelle CPGE informatique à Gay Lussac.
- Le lycée accueille une majorité de demi-pensionnaires et internes (plus de 1 000 élèves), ce qui nécessite une organisation importante. Les heures de passage ont été définies pour pouvoir s'adapter aux protocoles sanitaires. Cette organisation limite les files d'attente et semble donner satisfaction aux élèves
Concernant les 288 internes, 25 filles sont hébergées à Cassin et 134 filles sont à Clemenceau. Le lycée accueille 24 filles et 90 garçons répartis en 5 dortoirs. 15 étudiants en CPGE sont également hébergés.

Madame MARCHE, représentante des parents PEEP, indique que plusieurs remontées ont signalé un temps trop court pour déjeuner.

Monsieur le Proviseur précise qu'il y a eu de nombreuses contraintes.

Madame BLOYER, CPE, précise le fonctionnement actuel et dit qu'une rotation entre classe sera mise en place par trimestre pour éviter que ce soit toujours les mêmes qui mangent en fin de service.

Madame MARCHE, représentante des parents PEEP, demande si on ne peut pas agrandir la taille du self.

Monsieur BACHELLERIE, adjoint gestionnaire, précise que cette demande est effectuée chaque année lors du dialogue de gestion et que la Région considère que l'agrandissement n'est pas une priorité.

○ Enseignements de spécialité

- En première G, sur les 48 triplettes proposées, 2 triplettes représentent plus de 36% des élèves (Maths/PC/SVT 2 et Maths/NSI/PC).
7 triplettes ont plus de 10 élèves.
Les huit premières triplettes représentent 61% des élèves.
23 triplettes n'ont été choisies que par ou deux élèves.
- En terminale, on constate une augmentation du nombre d'élèves choisissant HGGSP et NSI, même si les spécialités les plus demandées restent maths et SVT.
Il est à noter que la première doublette est PC/SVT (36 élèves) puis HGGSP/HLP (28), Maths/PC (27) et Maths SVT (24).

Monsieur le Proviseur indique que, dans le cadre du projet d'établissement, il faudra s'interroger sur la pertinence de toutes ces triplettes. Il est favorable au choix donné aux élèves mais remarque que la multiplicité entraîne des contraintes fortes pour les conseils de classe ou pour fixer des heures de remédiation quand les élèves sont distribués sur plusieurs classés.

Madame POUQUET, représentante des personnels enseignants, insiste sur la réelle difficulté de récupérer une heure de cours ou de faire de la remédiation en spécialité de premières et terminales.

○ **Enseignements optionnels**

Monsieur le Proviseur indique que les effectifs sont en baisse dans de nombreux enseignements optionnels.

○ **Manuels scolaires**

La région a procédé au réassort des manuels pour tous les élèves, du fait d'une hausse des effectifs : ce réassort est de plus de 9 000 euros et la région a déjà voté une subvention de 8 000 euros.

Les élèves ont commencé à recevoir leurs livres dès la première semaine.

Monsieur le Proviseur remercie très sincèrement madame MIRAT qui a accepté, en dehors de toutes ses missions et en plus de son travail, de procéder, avec l'aide d'un AED à cette distribution. Il précise que, lors du retour, la Région avait prévu deux contractuels.

Madame MOUTON, représentante des personnels enseignants, indique que certains élèves ont rendu leurs livres dans un état très dégradé alors qu'ils venaient d'être acquis.

Monsieur le Proviseur indique que lors du prochain CA ce dernier pourra fixer un tarif pour ces dégradations.

._*._*._*._*._*._*._*

Point sur les mesures liées à la COVID-19 – ANNEXE 5

Suite à la mise en place de différents niveaux dans le protocole national, le lycée a remis en forme son plan de continuité pédagogique.

Il a été transmis avec la convocation et présenté en conseil pédagogique le 28/09/2021.

Depuis le 4/10/2021, le lycée est en niveau 1 alors que la rentrée s'est effectuée en niveau jaune.

Si, au retour des vacances de la Toussaint, l'épidémie reste limitée, les élèves pourront se déplacer dans les salles, la limitation du brassage n'étant plus obligatoire.

Avis sur le plan de continuité pédagogique

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

._*._*._*._*._*._*._*

➤ **Baccalauréat – Présentation du projet d'évaluation du lycée – ANNEXE 6**

Dans le cadre de l'évaluation du contrôle continu du baccalauréat, un travail sur l'évaluation a été mené, en lien avec madame PLANKEELE, IA-IPR référente, lors de deux demi-journées banalisées (15/09 et 08/10). Le projet d'évaluation qui fixe les grands principes de l'évaluation dans l'établissement a été rédigé et présenté en conseil pédagogique le 14/10/2021.

Ce document a pour but d'expliquer les modalités d'évaluations aux élèves et aux familles et de permettre une réflexion commune sur l'évaluation, les attendus et le contrôle continu.

Le document est présenté aux membres du conseil d'administration avant transmission aux autorités :

- Les professeurs sont les interlocuteurs des familles et des élèves concernant les notes obtenues. La « compétence » qui est rappelée indique que les professeurs pourront répondre aux interrogations, si besoin était, quant aux évaluations qui sont « de nature différente et réalisées au lycée ou en dehors ». La moyenne trimestrielle est constituée de « plusieurs notes ».
- Les aménagements fixés dans les différents projets d'accompagnement de l'élève (PAP, PAI, PPS) doivent être respectés.
- Les élèves ont une obligation d'assiduité : un seuil de 50% des coefficients accordés aux évaluations est fixé pour estimer que la moyenne annuelle est « représentative ». En-deçà de ce seuil, l'élève sera convoqué à une épreuve ponctuelle.
- Les cas de fraude sont gérés dans le cadre du règlement intérieur.
- Les notes sont attribuées, dans chaque discipline, en référence aux programmes nationaux.

Madame BRETTE, représentante des parents d'élèves FCPE, demande si cela veut bien dire qu'aucune moyenne ne sera attribuée avec une seule note comme l'an dernier, parfois même en spécialité.

Monsieur le Proviseur indique qu'en effet le projet d'évaluation précise « plusieurs notes » pour une moyenne trimestrielle, sauf événement exceptionnel ou imprévisible ». Si cela n'était pas le cas, la moyenne pourra être contestée et non entérinée en conseil de classe. Ce projet d'évaluation correspond à des règles communes que les professeurs ont adoptées ensemble, lors de deux demi-journées. Elles sont rédigées pour que les élèves et les familles puissent être avertis de ces points communs à l'avance. Il ne doute pas qu'elles correspondent déjà aux pratiques des enseignants, sauf événement exceptionnel.

Madame FAURE, représentante des parents d'élèves FCPE, demande pourquoi il n'y a pas un nombre seuil de notes pour une moyenne.

Monsieur le Proviseur explique que c'est un choix qui repose sur l'autonomie de chaque professeur.

Madame ETCHETO, représentante des personnels d'enseignement, indique qu'il a été préféré mettre un seuil aux coefficients plutôt qu'un nombre de notes du fait de la variété des exercices prévus en évaluation.

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_

➤ **Evaluation de l'établissement – auto-évaluation - ANNEXE 7**

Monsieur le Proviseur indique que l'établissement fait partie des établissements qui doivent être évalués au cours de l'année 2021-2022. Le 09/07/2021, monsieur Laurent FICHET, IA-DASEN 23, référent académique de l'évaluation des établissements, indiquait à monsieur le Proviseur que « la liste des établissements concernés (par la procédure d'évaluation) était désormais déterminée et que votre EPLE est inclus dans cette procédure d'établissement ». Un guide académique de l'évaluation a été transmis à l'établissement (il a été transmis aux membres du CA en document préparatoire).

Monsieur le Proviseur rappelle que, lors du CA du 9 novembre 2020, il a été acté que « suite à la loi du 26/07/2020 concernant l'évaluation des établissements scolaires, il (le Proviseur) a décidé de reporter la rédaction du projet d'établissement et de laisser plus de temps pour les personnels avec :

- Avant juin 2021, l'élaboration de l'auto-évaluation interne qui permettra d'élaborer un diagnostic et des axes »

Ce report à l'année 2021-2022, a été effectué sans commentaire ni observation des membres du CA.

De plus, il rappelle que ce report et la méthode liée à l'évaluation de l'établissement ont été décrits dans le rapport annuel du chef d'établissement 2020-2021 – Acte 72 de la séance du 29 juin 2021 qui n'a appelé aucun commentaire ni remarque de la part des membres du conseil d'administration.

Afin d'établir le diagnostic ou auto-évaluation de l'établissement, deux demi-journées de travail en équipes hors temps scolaire sont mobilisées (conformément à la possibilité prévue par le calendrier scolaire quand l'établissement doit dégager du temps de concertation), les 10/11 et 25/11.

Monsieur le proviseur rappelle que cette évaluation permet collectivement de dégager des axes d'amélioration ou d'interrogation qui pourront être repris dans le futur projet d'évaluation. Cette évaluation se décompose en une phase d'auto-évaluation par l'ensemble de la communauté scolaire et une phase d'évaluation externe qui se traduit par des échanges avec des personnes extérieures à l'établissement. L'annexe 5, transmise avec la convocation, précise les modalités.

Un comité de pilotage a été mis en place et s'est réuni le 01/10/2021.

Il a été décidé du calendrier suivant :

- Concertation et travail par ateliers selon les 4 domaines par les personnels enseignants et d'éducation le mercredi 10/11/2021 et le jeudi 25/11/2021 (ces réunions entrent dans le cadre des réunions en équipe prévues par le calendrier scolaire). Les enseignants ont pu se positionner sur un atelier de leur choix. Ceux qui ne se sont pas positionnés seront affectés à un atelier ;
- Echanges avec les agents territoriaux le 01/12/2021 à 8h30 ;
- Après transmission du document réalisé, échanges avec une commission « usagers » comprenant des élèves et des parents le 01/12/2021 à 13h00 ;
- Comité de pilotage le 17/12/2021 ;
- Conseil pédagogique dans les quinze premiers jours après la rentrée des vacances d'hiver ;
- Présentation de l'auto-évaluation au conseil d'administration au CA du 03/02/2022.

Monsieur le Proviseur indique qu'il souhaite que les élèves soient réellement concertés : seront donc organisés des réunions avec le CVL et l'assemblée des délégués, voire certaines classes, pour pouvoir échanger sur les domaines précisés dans l'auto-évaluation.

Il précise également que cette auto-évaluation sera suivie d'une évaluation externe par trois personnes, non encore désignées à sa connaissance.

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_

Madame CHAMBRE-MARTINEZ quitte la salle

➤ **Projet Erasmus – point d'étape et autorisation de signature de la convention**

Monsieur le proviseur indique que l'établissement, grâce au travail de madame Spissu, professeur d'italien, aidée par monsieur le DAREIC, a pu déposer une demande de subvention intitulée « short mobility project » concernant un échange avec la Sardaigne.
Le projet a été validé et une notification de 21 352 euros a été attribuée.

Pour faire suite, monsieur le proviseur demande l'autorisation de pouvoir signer la convention qui liera l'établissement à l'agence française Erasmus.

Votants : 23
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

➤ **Présentation de la demande d'ouverture de l'enseignement optionnel Science et laboratoires en 2nde - ANNEXE 8**

Madame BLOYER, CPE, quitte la salle

Monsieur le Proviseur indique que l'équipe de physique-chimie a réfléchi à la mise en place d'un enseignement optionnel sciences et laboratoire en seconde. Ce projet est décrit en annexe 6.

Votants : 22
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 3

Commentaires :

Madame MOUTON, représentante des personnels d'enseignement, indique que ce vote est issu d'une concertation entre les représentants et veut juste souligner le problème du financement des enseignements optionnels qui doit être pris sur l'autonomie de l'établissement. Elle souligne que tous les membres sont favorables à l'idée de ce projet dans l'intérêt des élèves mais, en ne finançant pas les options et en les faisant reposer sur l'autonomie, cela devient compliquer dans un établissement.

Monsieur le Proviseur confirme que cet enseignement optionnel qui ne concerne que les 2nde pour 1h30 sera en effet mis en place si accord du Rectorat, sur l'autonomie de l'établissement et, tout comme en biotechnologie, sur la base des HSA.

Madame POUQUET, représentante des personnels d'enseignement indique que cet enseignement optionnel s'inscrit dans la coloration scientifique qui est soulignée par le choix des élèves en spécialité. Elle précise qu'avec cette option, on est vraiment dans une continuité.

RETOURS DE MADAME BLOYER ET DE MADAME CHAMBRE

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

II. GESTION FINANCIERE :

Décision budgétaire modificative pour information

Cette décision d'un montant de 6 579.92 €, cette DBM a pour objet de mettre à jour les crédits ouverts en matière de taxe d'apprentissage.

Pour information, les versements de taxe d'apprentissage se sont élevés cette année à 13 737.21 €.

➤ **Décision budgétaire modificative pour vote (inscription crédits globalisés) - ANNEXE 9**

D'un montant de 7 953.74 €, cette DBM a pour objet de prendre en compte des subventions globalisées du BOP 141 et du BOP 230.

A savoir :

- 672.00 € pour les stages BTS (SUBVENTIONS MEN- PROGRAMME 141 "ENSEIGNEMENT SCOLAIRE) ;
- 2 130.00 € pour les carnets de correspondance (SUBV.MEN - PROGRAMME 230 "VIE DE L'ELEVE" - AUTRE DISPOSITIF) ;
- 4 791.74 € pour l'école ouverte (SUBV.MEN - PROGRAMME 230 "VIE DE L'ELEVE" - AUTRE DISPOSITIF) ;

- 360.00 € pour la vie lycéenne (SUBV.MEN - PROGRAMME 230 "VIE DE L'ELEVE" - AUTRE DISPOSITIF).

Les présents crédits sont globalisés. C'est pourquoi leur inscription au budget doit se faire par DBM pour vote. Cette DBM peut répartir les crédits sur l'ensemble des codes activités du BOP 230 (pour les subventions globalisées du 230) sur celle du BOP 141 pour la subvention globalisée du 141.

Ces crédits peuvent être réaffectés en cours d'exercice sur l'ensemble des codes activités du BOP 230 ou du 141, à l'exception des codes activités relatifs à des dispositifs particuliers. Cette réaffectation se fait par décision de l'ordonnateur lorsqu'elle a lieu à l'intérieur d'un service budgétaire. Elle se fait par DBM pour vote lorsqu'elle implique un transfert de services budgétaires.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Occupation des logements de fonction (pour avis) - ANNEXE 10

Il convient de rappeler avant toute chose que le lycée a droit à 7 concessions par nécessité absolue de service pour l'année 2021-2022.

Type	Surface	Localisation	Fonction 2021	Dérogation à l'usage 2021	Nature occupation 14-05-2021	Fonction occupée 2021	Nom occupant 2020	Date de fin de mandatement	Date d'entrée 2020	Date de sortie	Observations 2021/2022
F6	242	A01 - 1er	Proviseur	NON	NAS	Proviseur	Monsieur Fabrice PINTEAU	18/03/1975 TULLE	01/09/2019	Fin de fonction	
F4	165	A02 - 1er	Proviseur Adjoint	OUI			Monsieur Jérôme CHAUVIGN	21/03/1969 BRIVE	01/09/2021		Vacant
F4	95	E05 - 1er	Gestionnaire	NON	NAS	Gestionnaire	Monsieur BACHELLERIE Sébastien	04/10/1969 VILLECRESNES	01/09/2018	Fin de fonction	Vacant
F2	60	E07 - RDC			NAS						Vacant
F2	47	D09 - 2ème	CPE	OUI							Vacant
F5	110	D10 - 1er	CPE	OUI	COP	Assistants de langues					
F2	61	E04 - 2ème	INFIRMIERE	NON	NAS	infirmiere	Madame ELODIE BRENNIN	18/08/1987 NANCY	01/09/2020	fin de fonction	
F3	85	E08 - RDC	ATT Accueil	NON	NAS	ATT Accueil	Monsieur Madame LEMAITRE	08/05/1973 PERIGUEUX	01/09/2009	Fin de fonction	Vacant
F4	110	E03 - 2ème	NON AFFECTE	NON							Vacant
F4	98	D12 - 1er	ATT Maintenance	OUI							Vacant
F5	158	D11 - 2ème	NON AFFECTE	NON							Vacant

Avis du conseil d'administration pour l'occupation des logements :

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conventions d'occupation précaire

Il s'agit d'accorder 2 conventions d'occupation précaire qui seront ensuite soumises à la région pour signature.

Deux assistantes de langue sont logées dans le D 10.

Le montant de la redevance est fixé à 115 € et 30 € de charges soumises à régulation. Ce montant est calculé en fonction du barème fourni par l'administration fiscale.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Convention avec le Sporting Club Tulle Corrèze - ANNEXE 11

Elle a pour objet de proposer un cadre permettant une pratique du football compatible avec une scolarité efficiente et aider les jeunes dans la construction de son projet sportif et professionnel.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Convention avec le Tulle Football Corrèze

Elle a pour objet de proposer un cadre d'entraînement, un cadre technique et des activités permettant une progression technique et physique des pensionnaires du club, d'améliorer le niveau technique et physique global des pensionnaires afin de les élever à un niveau régional ou national en fin de formation mais aussi de proposer un cadre permettant une pratique du football compatible avec une scolarité efficiente.

Votants : 24

Pour : 24 Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Sorties scolaires - ANNEXE 12**

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les différentes sorties et voyages qui ont été proposés par les enseignants. Ils rappellent que seules les sorties prévues hors du temps scolaire peuvent faire l'objet d'une participation des familles. La participation du lycée sur fonds propres pour l'ensemble des sorties s'élève à 9 671.00 €. Les deux voyages prévus, l'un à Strasbourg et l'autre en Sardaigne respectent la charte des voyages concernant la participation maximale prévue par les familles (limitée à 400 euros pour les voyages en Europe). La participation pour le voyage à Strasbourg est de 289.00 €. La participation pour le voyage en Sardaigne est de 150.00 €, sachant que ce dernier est financé à hauteur de 21 350.00 € par des fonds ERASMUS.

Votes :

- Voyage scolaire à Strasbourg

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

- Echange scolaire en SARDAIGNE

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour les sorties, elles font l'objet d'un tableau annexé.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délégation de compétences au chef d'établissement pour la passation des marchés**

La réforme du cadre comptable et budgétaire des EPLE par le décret n°2012-1193 du 26 octobre 2012 a apporté plus de souplesse dans la gestion avec notamment la possibilité pour le CA de déléguer au chef d'établissement la possibilité de signer les marchés publics mais aussi dans un certain nombre de cas de signer sans délégation.

Le conseil d'administration peut déléguer au chef d'établissement le pouvoir de signer tous les marchés sauf ceux qui ont une incidence pluriannuelle.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délégation de signature à monsieur le proviseur adjoint – Acte du chef d'établissement**

Pour information,

- DELEGATION DE SIGNATURE à monsieur CHAUVIGNAT Jérôme, proviseur adjoint pour les actes suivants :
 - Actes relevant du fonctionnement de l'établissement : autorisation d'absences ou de changements d'emplois du temps des personnels d'enseignement ;
 - Actes relevant du fonctionnement du service scolaire après visa de M. le CPE pour la gestion du personnel AED ;
 - Actes relevant du fonctionnement pédagogique (informations aux familles, punition, sanction, appréciation suite aux conseils de classe sur le bulletin scolaire, décision d'orientation, sanction scolaire inscrites au règlement intérieur).

En cas d'absence prolongée de Monsieur le proviseur (plus de trois jours), monsieur CHAUVIGNAT est autorisé à signer tous documents relevant de la responsabilité du Chef d'établissement afin d'assurer la continuité du service public.

DELEGATION DE SIGNATURE à madame SI HADJ MOHAND Laiela, CPE pour les actes suivants :
➤ Actes relevant du fonctionnement de l'établissement : autorisation d'absences ou de changements d'emplois du temps des personnels de Vie scolaire.

➤ **Présentation des deux plans particuliers de mise en sureté (PPMS) - ANNEXES 13 et 14**

Il y a deux PPMS

- 1 PPMS risques majeurs. Il est destiné à la fois à l'établissement et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas de risques majeurs (tempête, séisme, accident industriel).
- 1 PPMS attentat-intrusion. Il est destiné à la fois à l'établissement et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas d'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site.

Un exercice PPMS-intrusion a eu lieu le 14/10/2021 ; le rectorat demandé a demandé à ce que chaque établissement organise un PPMS avant les vacances.

Un PPMS confinement a été déclenché le 15/10/2021 suite à l'incendie, aux abords de l'entrée du lycée, d'un véhicule.

Les exercices se sont globalement bien déroulés. Toutefois, certaines consignes et conduites à tenir méritent d'être mieux appréhendées par les personnels, en particulier concernant le confinement.

Des modifications (concernant l'alerte, la transmission d'informations) sont envisagées.

Monsieur BELIN, représentant des élèves, demande s'il serait possible de faire écouter à tous les élèves les trois types de sonnerie pour que chacun se les approprie.

Monsieur le Proviseur valide cette idée et propose que cela soit le mercredi 10/11/2021, date à laquelle était prévu le 2^e exercice annulé du fait du PPMS du 15/10/2021.

➤ **Don de livres**

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente le don proposé par un ancien élève qui souhaite donner sa bibliothèque gréco-latine. Monsieur le proviseur et l'ensemble des collègues de lettres classiques tiennent à remercier très sincèrement cette personne qui ainsi permet d'enrichir le fonds documentaire du lycée et montre ainsi son attachement à son ancien lycée et aux études littéraires qu'il y a effectuées. Celle-ci est composée d'une cinquantaine de livres pour une valeur approximative de 700,00 €.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

III. **FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :**

➤ **Travaux avant eu lieu pendant les vacances estivales et travaux à venir :**

Les travaux d'accessibilité sont désormais achevés.

L'ensemble des accès a été mis aux normes avec deux nouveaux ascenseurs aux bâtiments B et D, les salles de travaux pratiques ainsi que les toilettes. L'éclairage extérieur a été également entièrement aménagé.

➤ **Compte-rendu de la CHS - ANNEXE 15**

Monsieur le Proviseur indique qu'une réunion du CHS a eu lieu le 16 septembre 2021.

La commission a eu à étudier les fiches SST transmises en juin 2021.

Le compte-rendu a été transmis pour information au conseil d'administration – cf. annexe.

➤ **Journées Portes ouvertes**

Pour avis, Monsieur le Proviseur indique qu'après consultation du conseil pédagogique les journées portes ouvertes auront lieu le samedi 5 mars 2022. Cette demi-journée travaillée pour les enseignants correspond en partie à la journée solidarité.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

IV. QUESTIONS DIVERSES

- SUR SAISINE DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

➤ Convention avec l'ALCA

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente la convention avec l'ALCA afin de mettre en place les interventions de Mme JOUIN, traductrice, en classe de terminale spécialité LLCE.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Convention avec les Librairies Indépendantes en Nouvelle-Aquitaine (LINA)

Il s'agit d'un partenariat culturel dans lequel, l'Association s'engage à distribuer, entre décembre et janvier 2022, des bons d'achat individuels d'une valeur de 30 € contre une participation versée par l'établissement scolaire de 10 € par élève.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Avis sur la création d'un poste spécifique en Lettres pour la classe préparatoire CPGE

Conformément à la suggestion de monsieur l'inspecteur général, afin de stabiliser le poste entre les deux classes préparatoires (lycée Cabanis et lycée de Tulle) et de reconnaître le travail effectué dans ces sections, il est envisagé la création d'un poste spécifique CPGE en lettres pour la rentrée 2022.

Madame COMMANDEUR, représentante des personnels, demande si les professeurs qui actuellement exercent sont au courant de cette proposition de l'inspection générale.

Monsieur le Proviseur indique que cela leur a été présenté l'an dernier.

Madame COMMANDEUR demande s'ils pourront se positionner.

Monsieur le Proviseur indique que s'ils le souhaitent, comme tout professeur de lettres, ils pourront se positionner sur ce mouvement qui est national. Il précise que pour monsieur l'inspecteur général il s'agit de créer une stabilité sur le poste partagé et aussi de reconnaître la charge de travail induite par un enseignement en CPGE avec une ORS différente.

Votants : 24

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 7

- SUR SAISINE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS :

➤ Le 16 septembre dernier a été réuni le Comité Hygiène et Sécurité du lycée Edmond Perrier dont nous avons reçu le compte-rendu joint à la convocation de ce conseil d'administration. Les fiches SST établies par les personnels ont été présentées et transmises au rectorat et à la CHSCTA.

Monsieur le Proviseur, vous avez annoncé lors du dernier conseil d'administration de l'année passée, le 29 juin 2021, avoir demandé la tenue d'une CHSCTA afin que tous les personnels trouvent l'écoute nécessaire et puissent s'exprimer. Avez-vous des informations quant aux suites données à cette demande ?

Monsieur le Proviseur indique que la demande a été effectuée comme précisé lors de la dernière séance.

Monsieur BACHELLERIE précise que, compte tenu de la mutation du conseiller de Prévention académique et de son remplacement par Madame COUDERT, qui n'est intervenu qu'au 1er octobre 2021, les dossiers ont pris un peu de retard. Toutefois, d'après les renseignements obtenus, lors du CHSCTA du 7 juillet, la situation de l'établissement a été évoquée. Il n'a pas été retenu de mener une enquête du CHSCTA mais de proposer, si besoin, une médiation en interne.

Monsieur le Proviseur indique que lui a mis en avant son devoir d'alerte par rapport à des faits graves. La commission qui conseille madame la rectrice a fait un choix, estimant que la gravité n'était pas immédiate ni importante, et la responsabilité est désormais transférée.

Personne n'ignore l'état plus que dégradé de certains locaux de l'établissement, avec notamment les inondations répétées dans les salles du bâtiment externat. Nous déplorons également l'état des huisseries. Les fenêtres ferment mal ou ne ferment pas, les portes également, créant des conditions de travail dégradées voire dangereuses mais également des pertes énergétiques difficilement supportables, écologiquement et économiquement.

Avez-vous des informations quant à une réponse rapide et pérenne à ces problèmes récurrents ?

Pour ce qui est des fuites récurrentes des toitures, une intervention dans le cadre de l'urgence prise en charge par la Région a permis de colmater les fissures du toit plat. Pour 2022, la commission permanente vient de voter un budget de 120 000 € pour permettre de lancer un appel d'offre pour finir la réfection de la toiture du bâtiment externat. Les travaux seront lancés au printemps 2022.

Pour les huisseries et les façades, un besoin a été exprimé par le chef d'établissement lors du dialogue de gestion immobilier en juin 2021. Le besoin a été pris en compte par la direction de l'immobilier mais il nécessite une enveloppe de plusieurs millions d'euros qui ne pourra être votée sur un seul exercice. Il ne peut s'agir là que d'un investissement inscrit dans un programme pluriannuel de financement.

Lors du dernier conseil d'administration du 29 juin 2021, nous avons voté à l'unanimité la demande de création de deux spécialités Musique et Arts Plastiques à la rentrée 2022, avec octroi d'heures correspondant à ces ouvertures.

Avez-vous des informations quant aux suites données à cette demande ?

Monsieur le Proviseur indique que, suite à l'avis du conseil d'administration, les demandes ont été transmises au Rectorat.

Le 11/10/2021, suite à sa demande, il a pu rencontrer les services de monsieur le secrétaire général afin de faire un point, en présence des deux IA-IPR concernés, sur cette demande.

Aucune réponse n'a été donnée mais le projet est à l'étude bien que le projet soit estimé très intéressant. Se posent des questions sur les effectifs potentiels (difficiles à estimer au vu qu'il ne s'agit pas forcément d'élèves qui sont en enseignements optionnels), des questions de financement (il a été rappelé que les structures devaient s'autofinancer mais l'ouverture présentée concerne une dotation complémentaire et il a été indiqué qu'il faudrait resolliciter le CA si cette hypothèse était maintenue), des questions sur le pôle (faut-il ouvrir les deux spécialités en même temps ? là encore il a été précisé que le CA avait travaillé sur cette notion de pôle et qu'à ce jour le projet était cohérent avec ses deux ouvertures, tout changement devant être présenté à la communauté scolaire).

Le conseil d'administration se termine à 21h15.

Le Proviseur,

Fabrice PINTEAU



Le secrétaire de séance,

Jérôme CHAUVIGNAT